

Anne de CAUMONT

Comtesse de Saint-Paul,

Duchesse de Fronsac et de Château-Thierry

1574-1642

La notice que le R. P. Chérot, S. J. vient de publier sous ce titre apporte un jour nouveau sur l'histoire du comte de Saint-Pol ou Saint-Paul, telle au moins que M. l'abbé Poquet l'a résumée (Hist. de Château-Thierry, tome II, page 30). Il résulterait du récit de notre vénérable collègue que les libéralités faites à notre ville, les fondations pieuses (couvent des Minimes et couvent des Capucins) doivent être attribuées au comte et que sa femme, d'après sa recommandation, n'a eu que le mérite de continuer son œuvre. Il n'en est rien et c'est ce qu'il nous sera facile de justifier d'après les documents que le nouvel historien nous met sous les yeux.

Nous reprendrons les faits d'un peu plus haut, ils ne manquent pas d'intérêt. Marguerite de Lustrac, mère d'Anne, avait en premières noces épousé Jacques d'Albon de Saint-André, capitaine des ordonnances de François I^{er}, le futur maréchal de Saint-André, le 27 mai 1544. On sait qu'avec les Montmorency il avait organisé *le Triumvirat* pour contenir tout à la fois le pouvoir royal et l'influence trop accusée des Réformés ; il fut tué à la bataille de Dreux (19 novembre 1562) par un transfuge catholique, du

nom de Beaubigny. Le maréchal était impopulaire et n'emporta guère de regrets dans la tombe. De cette première union était née une fille Catherine d'Albon, héritière des vastes domaines de son père et qui toute jeune, tout enfant plutôt, fut fiancée au duc de Joinville ; avec le consentement de Marguerite de Lustrac, sa mère, elle fut confiée à sa future belle-mère, Anne d'Este, duchesse de Guise. Cette pauvre enfant mourut d'une façon quasi-mystérieuse à l'âge de 13 ou 14 ans ; son héritage considérable passa entre les mains de sa mère qui, après des aventures scandaleuses, épousa Geoffroy de Caumont, petit gentilhomme d'une fortune plus que modeste et d'une réputation équivoque ; elle tint à conserver le nom de son premier mari et continua à s'appeler « la maréchale de Saint-André. Cette nouvelle union était bien assortie, dit le P. Chérot ; tous deux renégats, attachés aux biens de la terre. Geoffroy de Caumont mourut en Avril 1574 ; son père et son frère avaient été des premiers massacrés à la Saint-Barthélemy.

Quelques mois après la mort de son père naissait Anne dont nous devons esquisser la vie ; son frère Jean était mort le 5 juillet 1577, au château paternel à la suite d'une courte maladie.

La succession fut disputée par un neveu de Geoffroy, Jacques Nompar de Caumont, devenu plus tard duc de la Force ; le roi Henri III arrangea lui-même l'affaire. Ce qui fut plus difficile, c'était une entente avec trois prétendants de haute lignée. « Le premier Claude des Cars, (1), prince

(1) Une branche de la très ancienne famille de Pérusse ayant hérité de la grande seigneurie des Cars, vers le milieu du xiv^e siècle, ajouta le nom de ce fief au sien et forma ainsi la famille de Pérusse des Cars qui seule subsiste encore. Le château de Pérusse, situé sur un roc escarpé, aux bords du Taurion, paroisse de Champroy, commune de Châtelus-le-Marcheix (Creuse), était possédé dès le x^e siècle par des Seigneurs qui relevaient des vicomtes de Limoges.

Nous donnons cette note tout au long parce qu'elle établit l'origine

de Carency, fils aîné de Jean des Cars, (1) seigneur de la Vauguyon, était petit-fils d'Isabeau de Bourbon, en qui s'éteignit la branche des Bourbons-Carency, issue de Saint-Louis. Le deuxième, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, le futur duc de Bouillon ; le troisième, Charles de Gontaut qui deviendra le fameux maréchal de Biron.

Jean des Cars, cousin de Geoffroy de Caumont, avait été nommé au décès de celui-ci, tuteur de ses enfants ; aussi en usa-t-il pour octroyer à sa pupille, encore à la lisière, son fils Claude comme fiancé. Il sollicita et obtint sans trop de peine des lettres du grand sceau portant permission et dispense à l'effet de marier, bien que tuteur, son fils avec sa pupille. Il se rend au château de Castelnau-sur-Gupie (canton de Seyches) près Marmande, où résidait Marguerite avec sa fille ; il se présente comme pour une visite à la petite Anne et expose à la mère sa requête en vue du mariage projeté. Refus. Enlèvement de la mère et de l'enfant qui, sous bonne garde, sont emmenées au château de La Vauguyon (Haute-Vienne). Pour devenir libre, Marguerite donne son consentement et abandonne sa fille âgée de six ans. Les fiançailles devaient avoir lieu dès que la future aurait atteint ses douze ans, mais la mère, dès qu'elle eut recouvré sa liberté, chercha un allié ; elle en trouva un dans le maréchal de Biron, père de Ch. de Gontaut, l'un des aspirants susnommés à qui elle proposa Anne pour son fils. Mais de la Vauguyon qui avait fait célébrer les fiançailles s'empara d'une grande

d'une famille dont un des représentants les plus distingués est notre honorable collègue M. le comte des Cars qui, pendant l'été, réside le plus habituellement au château de Rozet-Saint-Albin, près de Neuilly-Saint-Front.

(1) Jean des Cars de la Vauguyon était fils de François des Cars, Seigneur de la Vauguyon, chevalier d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, et d'Isabeau de Bourbon, princesse de Carency, en Artois.

partie des domaines formant l'héritage de l'enfant qui fut connue sous le nom de Mme de Carency ; la célébration du mariage eut lieu quand elle eut atteint sa deuxième année et la consommation remise à l'âge nubile. Un duel fut la suite de cet évènement ; de Carency fut tué par Biron ; mais, suivant la triste coutume des temps, trois champions de part et d'autre avaient pris part au combat singulier ; les six jeunes gens furent blessés et trois mis à mort dont le mari de la pauvre Anne. Veuve, avant d'être réellement mariée, la jeune fille allait donc retourner chez sa mère qui, pour plaire à Condé, avait renié sa foi, était devenue protestante ; aussi se souciant peu de cette tutelle elle fit proposer au duc de Mayenne de lui donner la main de sa fille Anne pour son fils aîné, Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon. Le marché fut conclu et Mayenne alla mettre le siège devant le château de la Vauguyon afin de délivrer la dame de Carency ; il y eut un semblant de résistance. Mayenne ramena l'enfant avec ses suivantes. Les Huguenots s'amuserent aux dépens de la réputation militaire du duc ; c'était un beau trophée de guerre que cette fillette nourrie huguenote dès la mamelle, enlevée par un chet catholique dans la maison de son tuteur catholique pour lui faire épouser le fils du ravisseur. Deuxième enlèvement pour appartenir à un deuxième mari. Henri III, vivement sollicité par La Vauguyon, mais ne pouvant condamner Mayenne, ne consentit à donner aucune suite à l'affaire ; Henri de Navarre (consulté également par lui), suivant sa coutume, prêcha la conciliation ; il consentait même à favoriser l'union avec le jeune Henri, fils de son compétiteur. La Vauguyon s'y refusa, il présentait alors, comme fiancé, son deuxième fils Henri des Cars qui périt plus tard d'une fin tragique. C'est par leur sœur et héritière que La Vauguyon et Carency passèrent aux Stuer de Caussade. Henri III, fatigué des continuelles obsessions de ce dernier qui était son chambellan, décida que « la

princesse de Carency devenue marquise de Fronsac » (1) serait confiée à la reine elle-même ; Mayenne ne voulant point obtempérer à cette injonction garda sa prisonnière ; après l'assassinat de Henri III, devenu chef de la Ligue, il s'imagina que la jeune fiancée n'était pas digne des hautes destinées auxquelles semblait être appelé le comte, bientôt duc d'Aiguillon ; il le lui fit pressentir. Anne blessée écrivit à sa mère de la rappeler, de la reprendre. Comme compensation, Mayenne lui offrait son beau-fils Emmanuel des Pretz, dit de Savoie, marquis de Villars, fils aîné du premier mariage de la duchesse.

Suivant le conseil de sa mère, la jeune marquise de Fronsac tente de s'évader de Soissons où elle était séquestrée. Elle devait être secondée, dès qu'elle serait sortie de la ville, par François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, descendant du fameux Dunois, frère cadet de Henri de Longueville.

Ce jeune seigneur, présenté par le roi, avait été agréé par la maréchale comme prétendant de sa fille. Cette première tentative avait eu lieu pendant le siège de Laon (1594) ; on en essaya une seconde deux mois après ; la duchesse de Montpensier, sœur de Mayenne, en avait eu vent ; elle envoya un avis à Soissons, le coup fut manqué.

Le triomphe de Henri IV amenait la fin du pouvoir du chef des Ligueurs qui chercha inutilement à résister ; à l'égard d'Anne, il cessa d'user de violence, après avoir tenté en vain de la faire revenir de son dessein de retourner auprès de sa mère et d'épouser Saint-Paul, il se rendit et mit fin à une séquestration qui avait duré près de dix ans. Tout ne semblait pas fini néanmoins ; la douai-

(1) Fronsac, près de Libourne, fut acquis par le Cardinal de Richelieu qui le fit ériger en duché-pairie en juillet 1634. L'aîné des Richelieu portait le titre de duc de Fronsac, du vivant de son père. On sait quel éclat — grands services et grands scandales — donna à ce titre le maréchal de Richelieu (1696-1788) petit-neveu du Cardinal.

rière de Caumont froissée, paraît-il, d'un prétendu manque d'égard de son futur gendre, était déterminée à refuser son consentement au mariage ; la fermeté d'Anne l'emporta et l'union fut célébrée le 2 février 1595. Anne de Caumont, après avoir été appelée princesse de Carency, puis marquise de Fronsac, entra dans la maison d'Orléans-Longueville et devenait comtesse de Saint-Paul, nom qu'elle gardera jusqu'à sa mort. Elle avait alors 21 ans environ.

Il semblait qu'après une jeunesse aussi mouvementée, une éducation aussi versatile et dans laquelle la mère n'était intervenue que par de mauvais conseils et de mauvais exemples, la comtesse de Saint-Paul allait, à l'exemple de son mari, s'adonner aux plaisirs et aux excès que la nouvelle cour mettait en vogue. Saint-Paul, cadet de Longueville, était un fier prodigue, grand seigneur et ne vivant que pour la cour, il n'aimait que le faste et l'ostentation. Sa passion du luxe avait paru, à la jeune marquise de Fronsac, avant le mariage, comme une nécessité de sa position, une louable magnificence, d'autant plus que la fortune personnelle qu'elle apportait pouvait lui permettre de soutenir honorablement le rang que son mari et elle devaient occuper. A la mort du duc de Longueville, son frère (5 avril 1595), accident ou crime, le comte de Saint-Paul fut investi du gouvernement de la Picardie jusqu'à la majorité de son neveu qui venait de naître.

Nous ne suivrons pas le nouveau gouverneur à Amiens, ni à Orléans ; il nous importe particulièrement de connaître ce qui a rapport à Château-Thierry. Retenons seulement qu'il ne négligea point la représentation et qu'il meubla le « Logis des Trois-Cailloux » sa somptueuse demeure des meubles et tapisseries qu'il fit venir des châteaux appartenant à sa femme.

C'est à Amiens, le jeudi 10 mars 1605, que la comtesse

donna le jour à un fils, naissance vivement désirée ; il porta le nom de Léonor de Fronsac et fut tué le 13 septembre 1622, au siège de Montpellier où il avait obtenu l'honneur « de suivre Sa Majesté » alors que son père qui avait été pourvu de la lieutenance générale d'Orléans guerroyait à Sancerre en compagnie de Condé. La douleur de la mère fut immense et c'est à partir de ce moment que ses aumônes furent de plus en plus abondantes. Quant à Saint-Paul, « magnifique et capricieux, il dépensait en représentation sans regarder à rien et se ruinait périodiquement, tantôt à la guerre, tantôt à la cour. La fortune de sa femme était immense, il la dissipa follement. Anne, bonne par caractère et affectueuse, ne savait pas lui résister, ni le retenir. Loin de lui en tenir compte, il ne craignit pas de la réduire à un train indigne de sa qualité. » Le ménage finit par aller au plus mal. Dans l'intérêt de son enfant, la mère dut recourir aux moyens extrêmes ; une séparation de biens s'imposait ; elle eut lieu. Tant qu'avait vécu leur fils, les époux étaient restés unis, la séparation était restée comme une menace. Il subsiste un curieux document de l'état de gêne à laquelle fut réduit le « très haut et puissant prince Mgr François d'Orléans, comte de Saint-Pol, duc de Château-Thierry, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy des ville et province d'Orléans, pais Chartrain, Blaisois, Dunois et Vendomois, » c'est le délaissement qu'il consentit à faire à sa femme, *séparée de biens* d'avec lui, de son hôtel à Paris, le magnifique hôtel Saint-Paul situé à l'extrémité de la rue du Roi-de-Sicile, devenu plus tard l'hôtel et la prison de la Force, actuellement la caserne des pompiers de la rue Sévigné, pour la somme de 60,000 livres (novembre 1629). Un autre document qui prouve la détresse du comte, c'est la saisie pour dettes du château de Caumont, en mai 1630.

François d'Orléans était menacé d'apoplexie. Théo-

phraste Renaudot dans sa Gazette dit : Ce jour-là (septième d'octobre 1631), mourut le comte de Saint-Pol à Château-Thierry. C'est une erreur commise par le premier journaliste, habituellement fort exact ; le prince mourut subitement à Malesherbes, en se rendant de Château-neuf-sur-Loire à Paris, ses restes furent transportés à la Sainte Chapelle de Châteaudun et descendus dans le caveau sépulcral de sa maison, où il alla rejoindre, auprès des Longueville, des Dunois, le corps de son fils Léonor auquel il avait survécu neuf ans. Son cœur, d'après M. l'abbé Poquet (qui a copié Moréri), fut enfermé dans un cœur d'argent gravé, placé dans une petite boîte de plomb et déposé au couvent des Capucins de Château-Thierry. On l'enterra dans le sanctuaire, au bas des degrés de l'autel. Une large dalle, chargée d'emblèmes funèbres, recouvrait cet auguste dépôt qui y resta en paix jusqu'aux mauvais jours de la Révolution. Cette mort, dit Bassompierre, fit rentrer Château-Thierry en la possession du Roy. Le comte était depuis plusieurs années lieutenant-gouverneur de Château-Thierry, mais c'est en 1616 qu'il reçut en apanage la ville et duché de Château-Thierry.

A Château-Thierry comme à Orléans et à Amiens le comte de Saint-Paul était populaire, et cela il le devait moins à ses propres libéralités qu'à celles de sa femme. Il fut reconnu qu'ils s'entendirent pour relever de ses ruines le couvent des Cordeliers (actuellement le collège). Saint-Paul, assure M. Poquet, avait fait ouvrir le rempart de la ville qui touchait aux terrasses du château pour se rendre plus facilement à l'église du couvent. Les largesses faites en faveur du couvent des Minimes (16 octobre) furent si considérables que les évêques étaient déclarés en 1607, par le chapitre général, les vrais fondateurs de l'Ordre. Les Capucins, qui n'avaient eu dans la Grand'rue qu'une habitation provisoire, s'établirent (1623) au bout

du Faubourg de Marne ; la première pierre de la chapelle fut posée cette année là même et la consécration solennelle eut lieu le 19 mai 1626. Une note de M. l'archiprêtre Bahin, communiqué, au P. Chérot, porte que ce couvent servit de filature sous la Révolution, appartenant à la famille Gallice, d'Epernay, actuellement transformé en pensionnat Saint-Eugène, dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne. La chapelle a été coupée en deux par un étage ; à l'origine elle était dédiée à Saint-François.

Il serait trop long d'énumérer, dit le nouvel historien d'Anne de Caumont, toutes les fondations pieuses ou charitables de la princesse en faveur d'Amiens, d'Abbeville, d'Orléans, de Château-Thierry et de Paris. La création qui lui appartient tout entière et rattache son nom à l'histoire de Paris est le couvent des Jacobines ou Dominicaines de Saint-Thomas d'Aquin, vulgairement appelées : Filles de Saint-Thomas. Arrivées à Paris en 1626, elles furent logées provisoirement rue Neuve-Sainte-Geneviève ; en 1632 elles se transportent rue Vieille-du-Temple et le 7 mars 1642 — fête de Saint-Thomas d'Aquin — rue Neuve-Saint-Augustin qui prit le nom de rue des Filles-Saint-Thomas.

La Gazette de Renaudot, 21 juin 1642, renferme, dirait-on aujourd'hui, cet entrefilet : « La comtesse de Saint-Paul, dame d'une insigne piété, est morte en cette ville, après avoir fait pour plus de 50,000 écus de *lais*, puis, par son testament duquel elle a fait son exécuteur le duc de Longueville, son neveu ». Ce testament que le P. Chérot a publié est un véritable monument de charité pour le maintien ou l'extension des œuvres ; le choix fait du neveu de son mari est une preuve du souvenir qu'elle conservait pour son mari dont elle avait eu à déplorer les faiblesses et le luxe insensé. Son oraison funèbre prononcée par le prieur Ogier, dans la chapelle des Filles de Saint-Thomas en septembre 1643, est loin d'avoir la simplicité de la teneur du testament — style de Balzac, dit le P. Chérot.

La duchesse de Château-Thierry ne tient-elle point par ses aventures au roman et par ses vertus à l'histoire ? Les quarante années passées, à la suite d'une enfance et d'une jeunesse si tourmentées, comme femme et comme veuve, dans l'exercice de la plus grande charité, ne méritaient-elles pas une mention ? N'appartenait-il pas à notre Société de remettre les choses au point ? de faire connaître et apprécier le caractère et le rôle d'Anne de Caumont ? C'est ce soin que j'ai voulu prendre et, grâce au nouvel historien, il est possible de tracer de la duchesse un portrait qui, ce me semble, après Moréri et M. l'abbé Poquet, mérite d'avoir une place honorable dans nos Annales.

MOULIN.
